|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Marché BSMB-2026-007**  Nettoyage des locaux parisiens du ministère de l'agriculture, de l’agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire  **ACTE D’ENGAGEMENT** | ATTRI1 |
|  |  |

|  |
| --- |
| **A - Objet de l’acte d’engagement** |

**** L'accord-cadre a pour objet de définir les conditions techniques d'exécution des prestations de nettoyage des locaux, y compris les surfaces vitrées et les encadrements, ainsi que la fourniture et la mise en place des consommables sanitaires, des sites de l’administration centrale du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire.

L'accord-cadre porte sur des prestations de services.

GM principal de la consultation : 37.01.01 – Nettoyage courant (bureau, hôtellerie, plonge).

Code(s) CPV de la consultation :

* 90910000 - Services de nettoyage.
* 90911200 - Services de nettoyage de bâtiments.
* 90911000 - Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres.

** Références :**

|  |  |
| --- | --- |
| Référence BCPA | BSMB-2026-007 |

** Pièces constitutives de l’accord-cadre :**

Les pièces constitutives du marché public sont mentionnées au CCAP.

En cas de contradiction entre les stipulations des pièces contractuelles de l'accord cadre, elles prévalent dans l’ordre où elles sont mentionnées.

L'exemplaire original des pièces mentionnées, conservé dans le Ministère, fera foi en cas de litige.

|  |
| --- |
| **B - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire** |

## B1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

*(Cocher les cases correspondantes.)*

Le titulaire :

se présentant seul

est un groupement conjoint avec mandataire solidaire **dont le mandataire est :** ........................................

est un groupement conjoint avec mandataire non solidaire **dont le mandataire est :** .................................

est un groupement solidaire **dont le mandataire est :** ........................................

est un groupement solidaire avec prestations individualisées **dont le mandataire est :** ..........................

|  |  |
| --- | --- |
| Nom commercial et dénomination sociale |  |
| Adresse de l'établissement |  |
| Adresse du siège social |  |
| Adresse électronique |  |
| Téléphone |  |
| Fax |  |
| Numéro SIRET |  |
| Catégorie d'entreprise \* | Microentreprise \*  PME (Petite et Moyenne Entreprise) \*  ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) \*  GE (Grande Entreprise) \*  Autre (à préciser) : ..................................................  (SCOP, Artisan, Profession libérale, auto entrepreneur, EA, ESAT...) |

*(En cas de groupement, chaque membre du groupement doit fournir les renseignements ci-dessus, et le mandataire doit être clairement identifié.)*

En cas de groupement, le tableau ci-dessus sera dupliqué pour chacun des co-contractants et sera inséré autant de fois que nécessaire après celui-ci.

\* Article 3 du d**écret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique**

La catégorie des microentreprises est constituée des entreprises qui :

* d'une part occupent moins de 10 personnes ;
* d'autre part ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui :

1. d'une part occupent moins de 250 personnes ;
2. d'autre part ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.
3. et dont le capital n'est pas détenu à plus de 50% par une ETI ou une GE (précision apportée sur la base de la définition utilisée par l'INSEE et le Service des achats de l'État)

La catégorie des entreprises de taille intermédiaire (ETI) est constituée des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des petites et moyennes entreprises, et qui :

* d'une part occupent moins de 5 000 personnes ;
* d'autre part ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros.

La catégorie des grandes entreprises (GE) est constituée des entreprises qui ne sont pas classées dans les catégories précédentes.

** Engagement du titulaire :**

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public (cf. Rubrique A), et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire s’engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Le signataire engage la société ……………………… sur la base de son offre ;

L’ensemble des membres du groupement s’engagent, sur la base de l’offre du groupement ;

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués dans l’annexe financière jointe au présent document.

**B2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations**

*(En cas de groupement d’opérateurs économiques.)*

Pour l’exécution du marché public, le groupement d’opérateurs économiques est :

*(Cocher la case correspondante.)*

conjoint OU  solidaire

*(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d’entre eux s’engage à réaliser.)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Désignation des membres**  **du groupement conjoint** | **Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint** | |
| **Nature de la prestation** | **Montant HT de la prestation** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

**B3 - Compte (s) à créditer**

*(Joindre un ou des relevé(s) d’identité bancaire ou postal.)*

|  |  |
| --- | --- |
| Titulaire du compte |  |
| Nom de l’établissement bancaire |  |
| Numéro de compte |  |

En cas de groupement, le tableau ci-dessus sera dupliqué pour chacun des co-contractants et sera inséré autant de fois que nécessaire après celui-ci **sauf en cas de paiement sur un compte unique**.

**B4 - Avance***(*[*article R. 2191-3*](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=0DDDE5A7DF8FB00C1FF01114156D32FB.tplgfr42s_2?idSectionTA=LEGISCTA000037729901&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) *ou* [*article R. 2391-1*](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=0DDDE5A7DF8FB00C1FF01114156D32FB.tplgfr42s_2?idArticle=LEGIARTI000037728493&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) *du code de la commande publique)*

Je souhaite bénéficier de l'avance :  Non  Oui

*(Cocher la case correspondante.)*

#### B5 - Durée d’exécution du marché public

L’accord cadre est conclu pour une durée d’un (1) an hors reconduction(s) éventuelle(s).

La durée du marché court à compter du 04 mai 2026, ou de sa date de notification si postérieure.

L’accord cadre est reconductible trois (3) fois pour une durée d'un (1) an.

La durée totale du marché ne peut excéder quatre (4) ans. L'accord-cadre est reconductible de manière tacite.

Dans le cas d'une non reconduction, l'acheteur notifie sa décision au titulaire avant la date de fin de validité de l'accord-cadre avec un préavis d'un mois. Dans l'hypothèse où l'accord-cadre ne serait pas reconduit, les bons de commande émis continuent à s'exécuter jusqu'à leur terme.

|  |
| --- |
| **C - Signature du marché public par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement** |

**C1 – Signature du marché public par le titulaire individuel :**

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.

**C2 – Signature du marché public en cas de groupement :**

Les membres du groupement d’opérateurs économiques désignent le mandataire suivant *(*[*article R. 2142-23*](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=0DDDE5A7DF8FB00C1FF01114156D32FB.tplgfr42s_2?idArticle=LEGIARTI000037730641&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) *ou* [*article R. 2342-12*](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=0DDDE5A7DF8FB00C1FF01114156D32FB.tplgfr42s_2?idArticle=LEGIARTI000037728949&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) *du code de la commande publique)*:

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]*

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

*(Cocher la case correspondante.)*

conjoint OU  solidaire

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d’engagement :

*(Cocher la ou les cases correspondantes.)*

pour signer le présent acte d’engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

*(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)*

pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

*(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)*

ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

*(hors cas des marchés de défense ou de sécurité dans lequel ces documents ont déjà été fournis).*

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d’engagement :

*(Cocher la case correspondante.)*

donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :

*(Donner des précisions sur l’étendue du mandat.)*

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.

|  |
| --- |
| **D - Identification et signature de l’acheteur.** |

#  Désignation de l’acheteur

1. Ministère de l’agriculture, de l’agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire
2. Secrétariat Général, Sous-direction de la Logistique et du Patrimoine
3. 78, rue de Varenne 75007 PARIS

** Nom, prénom, qualité du signataire du marché public**

Monsieur Marc RAUHOFF, Sous-Directeur de la Logistique et du Patrimoine

Habilité par la décision du 29 mars 2023, JORF n° 0078 du 1er avril 2023 portant délégation de signature.

** Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l’**[**article R. 2191-59**](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=D5F2C558D167BFA1A3D87F2A4EDA8784.tplgfr42s_2?idSectionTA=LEGISCTA000037729737&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) **du code de la commande publique, auquel renvoie l’**[**article R. 2391-28**](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=D5F2C558D167BFA1A3D87F2A4EDA8784.tplgfr42s_2?idSectionTA=LEGISCTA000037728411&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) **du même code (nantissements ou cessions de créances)**

*(Indiquer l’identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)*

Mme le Contrôleur budgétaire et comptable ministériel auprès du Ministère de l'Agriculture, de l’Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire

Département comptable ministériel

78, rue de Varenne - 75349 Paris 07 SP

Téléphone : 01 49 55 80 27

** Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire**

Mme le Contrôleur budgétaire et comptable ministériel auprès du Ministère de l'Agriculture, de l’Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire

Département comptable ministériel

78, rue de Varenne - 75349 Paris 07 SP

Téléphone : 01 49 55 80 27

** Imputation budgétaire**

La dépense du marché est imputée sur le budget de l’Etat.

Signature électronique